

REFORME DES RETRAITES: TOUS PERDANTS



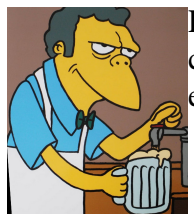
Le grand père : les personnes nées avant 1975 (ayant plus de 62 ans en 2037) resteront dans l'ancien système. Elles devront malgré tout subir la modification de l'âge pivot, en dessous duquel 5% de décote par an sera appliquée. A défaut d'autres économies définies par les partenaires sociaux, l'âge pivot augmentera de 4 mois chaque année, dès le 1er janvier 2022. Par ailleurs, émargeant à un système de pension en désuétude, les grand-pères seront rendus très vulnérables à la régression du montant de leur pension, le reste de la population étant incitée à jouer sa propre partition.



Le jeune entrant dans la vie active : les jeunes ayant 18 ans en 2022 seront basculés dans le nouveau système de retraite. Le système, soumis à la règle d'or de 14% du PIB, alors que le nombre de retraités augmentera et sera allégé de la cotisation des plus forts revenus, les poussera à capitaliser pour une complémentaire privée. E. Macron et son gouvernement ont de longue date pris conseil auprès de fonds comme BlackRock. Spéculateurs, prédateurs, les fonds de pension n'auront rien d'un placement de grand-père: la mise ne sera pas garantie, c'en est fini de la solidarité.



Les femmes : elles seraient parmi les gagnantes, parce qu'elles ont souvent de petites pensions, et qu'elles partent souvent très tard, pour limiter la décote. Elles seront en réalité fortement pénalisées par un système intégrant toutes les années de cotisation. Ce ne sont pas les majorations de 5% dès le premier enfant qui compenseront, les trimestres supplémentaires par naissance devant disparaître.



Les artisans, commerçants, les agriculteurs : avec une pension minimum de 1000 € net pour une carrière au SMIC et garantie à 85% de celui-ci, ils seraient parmi les gagnants. En fait, le minimum est déjà de 974 € pour les salariés, et 902 € pour les agriculteurs, soit 81 % et 75 % du SMIC.



Les enseignants : Après avoir soutenu que les simulateurs des syndicats étaient faux, le gouvernement a dû admettre que la baisse de pension pour les fonctionnaires percevant peu de primes serait importante. E. Philippe trouve cela inadmissible et terriblement injuste: par conséquent, il fera voter sa loi, et pour les compensations, on verra plus tard. On ne sait si les chercheurs devront s'en remettre au système de primes généralisé qu'on leur promet, après celui des ingénieurs techniciens et administratifs, ou s'ils bénéficieront de la même "compassion".



Les fonds de pension : ce devrait être les seuls vrais gagnants du système. E. Philippe a juré défendre l'héritage du conseil de la résistance, et les retraites par répartition. En attendant, dès avril 2019, il faisait voter la loi PACTE, qui permet des allègements fiscaux pour les cotisations à des systèmes de cotisation volontaires et leur bénéficie avant l'âge de retraite. Le fonds américain BlackRock applaudit et fait ses recommandations: E. Macron n'était-il pas son candidat favori avant les élections présidentielles ?